

environnement

Le combat aérien d'un Charlois

François Dillies traque les survols de Charroux par les avions de la base aérienne de Cognac-Châteaubernard (Charente) pour mieux en dénoncer les nuisances sonores.

François Dillies n'est ni le seul, ni le premier à dénoncer les nuisances des survols aériens d'une partie de l'ancien Poitou-Charentes par les avions-écoles de la base aérienne de Châteaubernard (Charente). Mais, tout en étant en liaison avec les associations de défense, dont le Collectif BA 709, François a décidé de s'attaquer seul, avec ses propres armes, à la toute-puissante armée de l'Air. Ce paisible retraité le précise tout de suite : il n'est ni un « fanatique », ni un antimilitariste. Même, il est prêt à comprendre que les impératifs de la Défense nationale entraînent quelques nuisances.

Des pointes à 650 km/h

Mais là, depuis quelques mois, trop, c'est trop. Retiré dans sa maison du centre de Charroux, François Dillies a vu la situation se dégrader à la vitesse d'un supersonique : « Avant, les avions destinés aux élèves pilotes étaient répartis sur plusieurs bases. En 2022, ils ont été regroupés à Cognac. Et de novembre 2022 à mars 2023, le nombre de Pilatus est passé de 17 à 26. » Le Pilatus PC 21, c'est un petit bijou aéronautique de fabrication suisse. Il permet aux élèves pilotes de l'armée de l'Air d'apprendre toutes les manœuvres et les techniques de combat avant de passer sur Mirage ou sur Rafale. Il peut faire des pointes à 650 km/h.

Vols de nuit

Son seul défaut : il est extrêmement bruyant, surtout quand on tourne à 2.000 ou 3.000 mètres d'altitude autour d'un même point. Avec la montée en puissance de la base de Cognac, les souffrances de François Dillies n'ont cessé de croître. Et l'annonce



François Dillies dans sa cour, où il mesure les décibels provoqués par les survols des avions. (Photo NR-CP, Vincent Buche)

de la multiplication des vols de nuit n'est pas pour le rassurer. Il n'est pas le seul à se plaindre. La pétition qu'il a mise en ligne pour la seule localité de Charroux a recueilli à ce jour 220 signatures.

Le député Pascal Lecamp pourrait saisir la ministre

François Dillies mène son combat solitaire avec une minutie quasi maniaque. Sachant que l'un des principaux arguments de défense des aviateurs con-

sistait jusqu'alors à affirmer que leurs adversaires accusent sans preuves, François accumule les relevés de vols, en libre accès sur Internet.

À l'aide d'une application téléchargée sur son portable, il pointe les décibels produits par les manœuvres aériennes au-dessus de sa tête et dresse des tableaux : on est régulièrement au niveau qualifié de « fatigant » par l'Organisation mondiale de la santé et, assez régulièrement, le seuil « pénible » est franchi.

Dans la foulée, il noie sous ses courriers et ses relevés le responsable de la base aérienne,

lequel lui répond poliment par des lettres types qui ne font pas avancer le dossier.

Quelques points positifs

François Dillies admet que si, depuis mars 2023, le nombre de survols a crû, ainsi que le nombre d'avions participant à chaque exercice, l'altitude moyenne des survols a légèrement augmenté et le niveau sonore un peu baissé tout en restant encore très au-dessus des seuils tolérés.

Dans leurs réponses aux protestations, nombreuses, qu'ils reçoivent, les officiers de la base n'hésitent pas à recourir à

toute une batterie d'arguments qui n'ont pas grand-chose à voir avec les nuisances : le nombre d'emplois en jeu, les répercussions économiques locales de la base, l'utilité des pilotes de chasse pour des missions civiles (lutte contre les feux de forêts, transports d'organes...).

Situation internationale

Mais aussi, et de plus en plus, la nécessité de disposer de pilotes entraînés à un moment où l'éclatement d'un conflit international ne peut plus être totalement écarté : « Compte tenu de la situation internationale, notre activité aérienne a besoin d'être renforcée pour permettre à nos aviateurs de s'entraîner et d'être prêts à intervenir en tout temps et en tout lieu. Pour cela, nous avons besoin d'espace et d'être soutenus par nos concitoyens. » (Général de Corps aérien Laurent Lherbette, lors d'une visite à la BA709 en avril 2023).

Le député prend le dossier en mains

Le 27 juillet 2023, toujours tout seul, François Dillies a obtenu un rendez-vous du député de la circonscription, Pascal Lecamp (MoDem). Il lui a présenté tous ses documents, a attiré son attention sur les conséquences négatives de ces nuisances sur l'activité touristique, sur la valeur des biens immobiliers... Pascal Lecamp, actuellement en vacances mais que nous avons pu joindre, confirme son intention de prendre contact avec le commandant de la base et, en fonction des réponses apportées, de saisir « le cas échéant » la ministre en charge de la Cohésion des Territoires, Dominique Faure.

Vincent Buche

... « Une armée de l'Air au rendez-vous »

Alors que l'activité de la base opérationnelle 709 de Cognac-Châteaubernard (Charente) n'a jamais été aussi soutenue, son commandant, le colonel Thierry Kessler-Rachel, affirme

que les protestations iraient plutôt décroissant. Et que les nuisances sonores de ses avions, qu'il ne nie pas, diminuent.

« On vole beaucoup, c'est vrai, mais on prend des mesures, assu-

re l'officier. Et le PC 21 vole plus haut que son prédécesseur. Donc, on l'entend moins. » Autant dire que, dans cette histoire de nuisances sonores, autorités militaires et habitants des zones concernées par les survols se livrent à un magnifique dialogue de sourds !

Voler plus haut ?

Quand on lui demande s'il existe des solutions pour limiter les nuisances, le colonel Kessler-Rachel s'en tient à une réponse toute militaire qui pourrait se résumer en deux points : primo, il respecte les contraintes qui lui sont imposées ; secundo, la tranquillité des gens au sol n'est pas sa principale préoccupation : « J'apporte une armée de l'Air au rendez-vous. »

Le député du Sud-Vienne Pascal Lecamp (MoDem), à son retour

de vacances, va proposer au commandant de la base de relever encore la hauteur de réalisation des exercices de façon que les nuisances sonores passent définitivement en dessous des seuils tolérables.

On connaît déjà la réponse : pour pouvoir s'entraîner correctement, les élèves pilotes doivent aussi mener des missions à basse altitude.

Mieux répartir les vols

La meilleure solution serait sans doute une « dilution » des survols, de façon à réduire la gêne à quelques passages par semaine et par secteur.

L'armée de l'Air réclame d'ailleurs, en vain pour le moment, l'extension de sa zone de survol, actuellement limitée à 13.000 km² sur six départements entre l'Atlantique et Limoges et

entre Thouars et Angoulême, desquels est exclue une large bande sur l'axe Bordeaux-Paris.

Faute d'obtenir rapidement une telle extension, dont rien ne dit qu'elle aboutirait à une amélioration de la situation au sol, on aimerait sans doute que sur la zone actuelle, les entraînements soient un peu mieux répartis, le nombre de survols pouvant varier de un à quarante d'un secteur à l'autre.

Là encore, le colonel met en avant les contraintes liées au trafic aérien, à la nécessité de n'être pas trop loin d'un aéroport de déroutement (pour Charroux, on ne voit pas bien où...) pour ne rien changer à l'existant. Les victimes des nuisances n'ont pas fini de pétitionner.

V. B.



Les nouveaux Pilatus de la base de Cognac. (Photo base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard)

Commentaire de BA709.FR

En tant qu'initiatrice de la restructuration de ses activités de formation, à travers le projet MENTOR, l'anticipation des nuisances générées par le projet et la manière d'y remédier étaient de la responsabilité de l'armée de l'air. Or, à ce jour, rien ne démontre qu'une telle anticipation ait été sa préoccupation, par le biais par exemple d'une étude d'impact.

Bien au contraire : sa récente demande d'extension de zones d'entraînement, une fois que les problèmes sont patents, traduit soit l'impréparation de l'armée de l'air, soit un calcul cynique au détriment de la population consistant à mettre les politiques devant les dommages accomplis.

Techniquement, la modification des altitudes n'est pas une solution efficace. Chacun peut constater qu'à 3000 mètres les nuisances sont déjà considérables, l'altitude augmentant aussi le rayon d'impact des nuisances. Des solutions drastiques, à savoir l'usage de plus de secteurs, voire la répartition des activités sur des bases annexes, doivent être envisagées.

Si le commandement, dans sa réponse, affirme répondre à une commande de formation de l'Etat, cette commande peut néanmoins être satisfaite selon divers modus operandi, qui ne se distinguent que par l'inconfort que l'armée de l'air est prête à consentir au profit des populations. Dans l'immédiat, il ressort des déclarations de l'armée de l'air qu'elle n'y est pas prête.